

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 477 729**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 80 05267**

(54) Perfectionnements aux branches métalliques pour montures de lunettes.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). G 02 C 5/14.

(22) Date de dépôt ..... 5 mars 1980.  
(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 11-9-1981.

(71) Déposant : GUILLET Henri, résidant en France.

(72) Invention de : Henri Guillet.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Joseph et Guy Monnier, conseils en brevets d'invention,  
150, cours La Fayette, 69003 Lyon.

On connaît par le brevet français 75 04905 du présent demandeur des montures de lunettes dont les branches comportent chacune d'une part une spatule normale si bien que la monture peut être gardée en permanence sans inconvénient, et d'autre part une seconde spatule réalisée sous la forme 5 de moyens escamotables propres à retenir la monture par rapport au visage de l'utilisateur. La seconde spatule est préférablement réalisée sous la forme d'un ressort propre à entourer l'arrière de l'oreille correspondante, elle permet alors une bonne fixation de la lunette sur le visage seulement lorsque cela est nécessaire par exemple pour la pratique d'un sport.

10 Si l'on a affaire à une monture dont les branches sont rigides par exemple lorsqu'elles sont réalisées en métal, il n'est pas toujours possible de prévoir une spatule déformable à l'extrémité de cette branche.

Les perfectionnements qui font l'objet de la présente invention visent à remédier à cet inconvénient et à permettre la réalisation d'une 15 monture de lunettes à branches rigides à laquelle on puisse appliquer les perfectionnements suivant le brevet 75 04905.

Conformément à la présente invention on prévoit d'associer une spatule déformable à chacune des branches prévues rigides d'une monture de lunettes, un cordon élastique ou "branche cordée" coulissant à l'intérieur 20 de chaque branche.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 illustre en coupe longitudinale une branche de lunettes 25 comportant application des perfectionnements suivant le brevet principal.

Fig. 2 illustre une branche métallique rigide à laquelle on a associé conformément à l'invention une spatule déformable.

Fig. 3 en est une coupe suivant III-III (fig. 2).

Fig. 4 est une vue partielle correspondant à fig. 2 mais relative 30 à une branche rigide établie en une matière plastique armée.

Fig. 5 en est une coupe suivant V-V (fig. 4).

Fig. 6 est une vue semblable à celle de fig. 4, mais illustrant une variante de fixation de la spatule déformable.

Fig. 7 en est une coupe suivant VII-VII (fig. 6).

35 La branche 1 représentée en fig. 1 est destinée à s'articuler par son extrémité la à la face d'une monture de lunettes. Sa partie terminale opposée à ladite extrémité la affecte la forme d'une spatule lb propre à venir se placer au niveau de la partie haute de l'oreille de l'utilisateur en appui contre la tête de ce dernier. L'arête inférieure de la branche 1

est pourvue d'une barrette 2 dont la longueur est plus petite que celle de cette arête de sorte qu'elle détermine un épaulement 3 orienté vers l'arrière. La barrette 2 est pourvue d'une perforation longitudinale 4 dans laquelle coulisse une branche cordée 5. On ne reviendra pas plus en 5 détail sur l'agencement général de la branche considérée puisqu'elle a été décrite dans le brevet 75 04905.

La branche 1 peut comporter une armature 9 de rigidification disposée sur toute sa longueur y compris sur celle de la spatule 1b.

Lorsqu'on a affaire à une branche métallique tubulaire du genre de 10 celle décrite dans le brevet britannique 326 111 on comprend aisément qu'il ne soit pas possible dans l'état actuel de la technique de lui appliquer les perfectionnements suivant le brevet principal. En effet cette branche est réalisée sous la forme d'un tube rectiligne 10 dans l'alésage duquel peut coulisser la branche cordée 5 prévue au brevet 15 principal. Le débouché avant de la branche tubulaire 10 coopère avec le téton 11a de l'une des parties d'une charnière 11 tandis que le débouché vers l'arrière dudit alésage est occupé par la branche cordée précitée. On observera accessoirement que le tube 10 comporte une fente longitudinale 10a dans laquelle passe un ergot 5c facilitant la manœuvre d'extraction 20 ou de rétraction de la branche cordée 5.

Conformément à la présente invention la partie supérieure de la périphérie du tube 10 se trouvant à l'opposé de la charnière 11 est pourvue d'une équerre 12 qui se prolonge par un fil déformable 13 autour duquel est surmoulée une spatule 14 du genre de celle 1b de fig. 1. Le fil 25 13 est prévu déformable de manière que la spatule 14 puisse être appliquée aisément contre la tête de l'utilisateur comme cela est bien connu dans la technique. On remarque que l'extrémité arrière 10b du tube 10 correspond à l'épaulement 3 de fig. 1 de sorte que la position de la spatule 14 correspond à son tour exactement à celle d'une spatule usuelle. On observe 30 également que l'équerre 12 est soudée par un cordon 15 à la périphérie du tube 10 et qu'elle comporte une forme aplatie, comme illustré en fig. 3.

On a représenté en fig. 4 une variante d'exécution de la présente invention. Cette variante correspond à l'utilisation d'une branche rigide 16 en matière plastique comportant une armature 17 du genre de celle représentée en fig. 1 sous la référence 9. On observe que la branche en matière plastique 16 s'arrête au niveau de l'épaulement 3 de fig. 1, cette extrémité étant référencée 16a. Autrement dit la branche 16 a une longueur égale à celle de la barrette 2 de fig. 1. La branche cordée 5 débouche donc hors de la branche 16 dans l'extrémité 16a de celle-ci.

Conformément à la variante représentée, l'armature 17 sort de la branche 16 sur la face supérieure de celle-ci et juste avant son extrémité 16a de sorte qu'elle comporte une partie substantiellement verticale 17a à laquelle fait suite une âme déformable 17b affectant la forme d'une tige 5 et autour de laquelle est surmoulée la spatule 14. Au cas où la partie de l'armature 17 à l'intérieur de la branche rigide 16 ne présente pas une souplesse suffisante pour permettre un ajustage approprié de la spatule 14 on peut arrêter l'armature 17 au niveau de l'extrémité supérieure de sa partie 17a et assembler la tige 17b par soudure à ce niveau. Bien entendu 10 dans ce cas cette tige est prévue de manière qu'elle puisse se déformer convenablement.

Suivant une autre variante illustrée en fig. 6 l'armature 17 reste à l'intérieur de la branche 16 c'est-à-dire qu'elle ne dépasse pas de celle-ci ni vers le haut, ni vers l'arrière et l'on prévoit d'entourer 15 l'extrémité de la branche 16 par un collier 18 à la face supérieure duquel est associé un fil déformable 19 revêtu de la spatule usuelle 14. Cette solution permet de pouvoir ajuster la position de la spatule en fonction des dimensions de la tête de l'utilisateur en faisant glisser le collier 18 le long de la branche 16. Bien entendu le collier 18 peut comporter des 20 moyens non représentés de l'immobiliser par rapport à la branche 16.

On a ainsi réalisé une branche composite à deux spatules comportant la branche proprement dite prévue rigide et une spatule déformable de manière qu'elle puisse être ajustée par rapport à la tête de l'utilisateur.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a 25 été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents. En particulier on pourrait prévoir d'associer une spatule 14 pourvue d'un collier 18 de forme appropriée à une branche tubulaire du genre de celle illustrée en fig. 2 30 et 3.

REVENDEICATIONS

1. Monture de lunettes, du genre comprenant deux branches métalliques (10) dans chacune desquelles coulisse un cordon élastique ou "branche cordée" (5) pour se placer derrière l'oreille ou être escompté, caractérisée en ce 5 qu'à l'extrémité de chaque branche (10) est associée une âme déformable (12-13) qui supporte une spatule (14).
2. Monture suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'âme déformable (13) est soudée à l'arête supérieure de la branche (10) par l'intermédiaire d'une équerre (12).
- 10 3. Monture suivant la revendication 1, caractérisée en ce que l'âme déformable (13) est solidaire d'un collier de retenue (18) engagé autour de la branche (10) pour se solidariser à elle.
4. Monture suivant la revendication 1, dont les branches rigides (16) sont en matière plastique pourvue d'une armature (17), caractérisée en 15 ce que cette armature (17) se prolonge vers le haut (17a) puis est conformée afin de constituer l'âme déformable (17b) de la spatule (14).
5. Monture suivant la revendication 1, dont les branches rigides (16) sont en matière plastique pourvue d'une armature (17), caractérisée en ce que l'âme déformable (19) de la spatule 14 est pourvue d'un collier 20 de retenue (18) propre à s'engager autour de la branche (16) pour se solidariser à elle.

1/1

